



## Posséder une rampe de skate board dans son jardin

Par **Didier1\_old**, le **01/09/2007** à **13:02**

Bonjour,  
Mes Voisins de derrière ont installé quasiment contre le mur de mon jardin une planche de skate board ( environ 8 mètres sur 3 ) générant un bruit insupportable.  
Le bruit est tellement stressant que je ne peux même plus profiter de mon petit jardin ( sa taille fait que je n'ai aucun moyen de m'éloigner de ce bruit ).  
Ont-ils le droit d'avoir ce genre de construction dans leur jardin ?  
Je vous remercie pour votre réponse et votre aide.

Par **Jurigaby**, le **01/09/2007** à **19:01**

Bonjour.  
A mon sens, on est en plein "trouble anormal de voisinage".  
A ce titre, vous pouvez engager une procédure judiciaire et réclamer la destruction de la rampe ainsi que des Dommages et intérêts.  
Je vous conseille de prendre un avocat (spécialiste du droit civil).

Par **Didier1\_old**, le **02/09/2007** à **15:24**

Bonjour,  
Merci beaucoup d'avoir répondu à mon message.  
Je vais dans un 1er temps essayer de résoudre ce pb à l'amiable, grâce aux éléments que vous m'avez donné cela marchera peut-être s'ils veulent éviter les poursuites...  
Sinon, je suivrai votre conseil et irai voir un avocat spécialiste du droit civil.  
Merci pour votre aide et vos conseils.